



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS



JOURNÉE NATIONALE DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS

3^{ème} UNIVERSITÉ DE PRINTEMPS DES ADMINISTRATEURS

« Le bénévolat dans nos organisations privées non lucratives : par qui, pour quoi, comment ? »

Les structures sanitaires, sociales et médico-sociales privées non lucratives sont doublement concernées par le bénévolat. On y trouve, d'une part, un « bénévolat de gouvernance » qui voit des administrateurs bénévoles engagés dans l'existence même de ces structures et dans leur gestion ; et d'autre part un « bénévolat d'accompagnement » par lequel des personnes s'investissent directement auprès des publics accueillis, soignés ou accompagnés pour contribuer à une meilleure qualité de vie.

Le bénévolat constitue une marque identitaire de notre fédération. Il est consubstantiel à la mise en œuvre des missions des associations, fondations, congrégations, mutuelles et organismes de prévoyance qui la composent.

Gage de la non-lucrativité fondatrice, le bénévolat confère une place et une position tout à fait particulières dans notre société. C'est une position dont les significations et les fonctions, sociales et politiques, peuvent être explorées.

Qu'autorise, qu'induit donc cette place dans la vision, les discours et les actions de ceux-là mêmes qui sont bénévoles ? Quels sont ses impacts ? Bref, quel est le sens du bénévolat au sein de la société ?

Concomitamment le bénévolat correspond à des réalités multiples : les itinéraires sont singuliers, les motivations et les investissements sont divers...

Au quotidien, les relations avec les professionnels salariés ou les pouvoirs publics ne vont pas de soi ; la place et le rôle des bénévoles ne sont pas toujours définis...

**A Paris, Maison de la Mutualité
Le mercredi 21 mars 2012**

La journée nationale de formation des administrateurs se déroule la veille de
l'Assemblée Générale statutaire de la FEHAP

PLAN D'ACCÈS



Maison de la Mutualité

24 rue Saint-Victor, 75005 PARIS

Tél : 01 40 46 11 11

R. E. R.

- Luxembourg (ligne B)
- Pont St-Michel (ligne C)

MÉTRO

- Maubert-Mutualité
- Cardinal Lemoine
- Jussieu

AUTOBUS

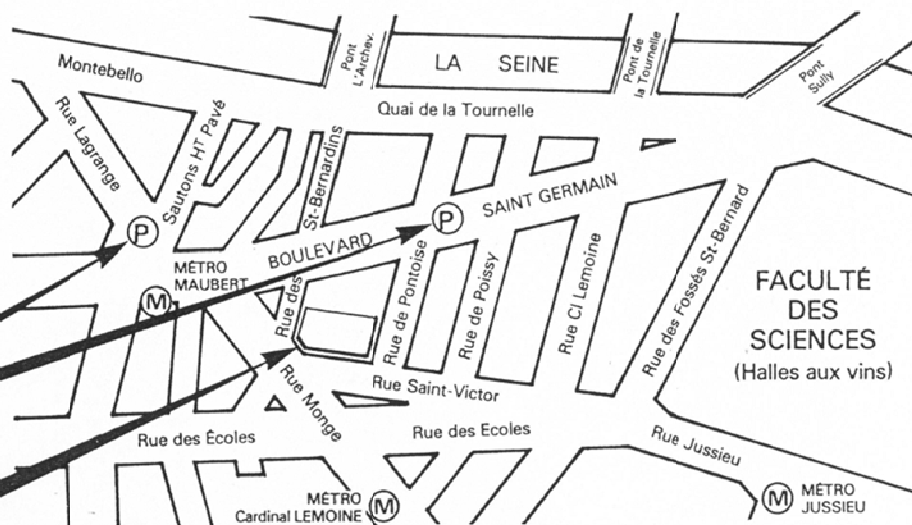
- 24
- 47
- 63-67
- 86-87

PARKINGS PUBLICS :

- Bd St-Germain
- Rue Lagrange

ENTRÉES PARKINGS

MUTUALITÉ



Journée nationale
de formation
des administrateurs

LE BÉNÉVOLAT DANS NOS ORGANISATIONS PRIVÉES NON LUCRATIVES : PAR QUI, POUR QUOI, COMMENT ?



Cette journée de formation, spécialement conçue à leur intention, permettra aux administrateurs d'interroger sens, fonction(s) et rôle(s) du bénévolat.

Il s'agit, pour nourrir l'exercice de leur fonction d'administrateur, d'ouvrir une réflexion de fond sur le sujet mais aussi de se saisir d'outils.

Date :
Mercredi 21 mars 2012

Durée : 1 jour

Horaires :
De 9h00 à 17h30

Coût : 298 € / participant

Publics

Présidents et administrateurs des associations, fondations, mutuelles et organismes de prévoyance adhérents à la FEHAP, éventuellement accompagnés de leurs directeurs

Intervenants

- *Président de France Bénévolat*
- *Directeur général / Président d'association*
- *Bénévole d'accompagnement*
- *Expert en développement de l'économie sociale*

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- *exposés et apports théoriques*
- *travaux en sous groupes*
- *illustrations à partir du terrain*
- *échanges et mutualisation*

Lieu

Maison de la Mutualité
24 rue Saint-Victor
75005 PARIS

OBJECTIFS

- **Mieux connaître** les différentes composantes du bénévolat et son organisation au sein des structures sanitaires, sociales et médico-sociales
- **Analyser** le sens du bénévolat au sein de la société, ses dimensions explicites et implicites ; mettre en évidence des perspectives de travail pour une valorisation du sens
- **Repérer** les conditions et les outils nécessaires à un bénévolat constructif et valorisé

CONTENU

État des lieux du bénévolat

Définitions et caractéristiques

La place du bénévolat dans le paysage associatif

Organisation du bénévolat et comparaisons internationales

Les spécificités du bénévolat dans les structures sanitaires, sociales et médico-sociales privées non lucratives

Typologies et profils de bénévoles : éléments qualitatifs et quantitatifs

Les différences entre bénévolat et volontariat

Sens et fonctions du bénévolat

Engagement, gratuité, souci de l'autre, vivre-ensemble, ...

Une fonction sociale

Une fonction citoyenne

Une fonction politique

Les organisations privées non lucratives et le sens du bénévolat

Spécificités de l'acteur bénévole associatif, élu ou non élu, aux côtés d'autres acteurs : salariés des associations, élus républicains, fonctionnaires, ...

Limites du bénévolat

Formalisation du bénévolat et modes d'organisation

Les complémentarités entre bénévoles et salariés dans les différents types de bénévolat (de gouvernance et d'accompagnement) :

- écueils et conditions de réussite

- niveaux de responsabilité ; partage et délégation des responsabilités

Un exemple de « Charte du bénévolat »

Le « portefeuille de compétences du bénévole », un outil de définition et de caractérisation de la mission

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
01.53.98.95.03 / formation@fehap.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1^{er} juillet 2011

Inscription

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

A réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

Tarif des formations « INTER¹ »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif est appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

Annulation ou report du fait du centre de formation

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

Annulation du fait du stagiaire

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

A défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Facturation

A l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

Formation en « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

Litige

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

¹ Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.



À retourner par mail à formation@fehap.fr ou par fax au 01 53 98 95 02
ou FEHAP Formation 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

Intitulé du stage :

***Journée nationale de formation des administrateurs :
« Le bénévolat dans nos organisations privées non lucratives : par qui, pour quoi, comment ? »***

Date : mercredi 21 mars 2012

Lieu : Maison de la Mutualité - 24 rue Saint-Victor - 75005 PARIS

Coût du stage : 298 € / personne

Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

Les stagiaires

NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL DU STAGIAIRE OBLIGATOIRE ET A ECRIRE TRES LISIBLEMENT	FONCTION

Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

Par virement bancaire : BFCC PARIS ALESIA RIB : 42559 00005 5102001 4969 93

Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse :

CP :

Conditions générales de prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : www.fehap.fr

Le : **Signature du Directeur et cachet de l'établissement**



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS



CENTRE DE FORMATION FEHAP

179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

Tél. : 01 53 98 95 03 - Fax : 01 53 98 95 02

Mail : formation@fehap.fr

Site Internet : www.fehap.fr - rubrique « *Formation et Institut* »

N° de déclaration d'activité : 11 75 02 41 075

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER.